

INFORMATIONS AUX ÉLÈVES DE 10^E ANNÉE

POUR L'ENTRÉE AU POSTOBLIGATOIRE EN AOÛT 2021

CONDITIONS D'ACCÈS AUX FORMATIONS POSTOBLIGATOIRES

▶ AFP / CFC / MATURITÉS

CONDITIONS D'ACCÈS: LES CRITÈRES

Les conditions d'accès aux **formations postobligatoires** portent sur :

- ▶ la promotion en fin de 11^e année (voir page 3)
- ▶ le nombre de disciplines de niveau 2 suivies dès le début de la 11^e
- ▶ le nombre total de points calculés à partir des moyennes des disciplines à niveaux à la fin du 1^{er} semestre et en fin de 11^e
- ▶ l'option suivie en 11^e

IL EST NÉCESSAIRE de remplir les conditions d'accès de fin de 1^{er} semestre ET celles de fin de 11^e année pour être admis-e dans une formation du postobligatoire (voir pages 4 et 5).

Toutefois, les conditions d'accès à l'**AFP dual** et au **CFC dual** sont définies uniquement par l'employeur. L'élève doit donc :

- ▶ trouver une entreprise formatrice
- ▶ signer un contrat d'apprentissage

DISCIPLINES À NIVEAUX EN 11^E ANNÉE

Le système scolaire neuchâtelois comprend **un enseignement à 2 niveaux** (niveau 2 plus exigeant que niveau 1), pour les disciplines suivantes :

- ▶ Français (FRA)
- ▶ Mathématiques (MAT)
- ▶ Allemand (ALL)
- ▶ Sciences de la nature (SCN)
- ▶ Anglais (ANG)

CALCUL DES POINTS

- ▶ les moyennes des disciplines sont arrondies au demi-point
- ▶ les moyennes des disciplines de niveau 1 sont converties en points
- ▶ les moyennes des disciplines de niveau 2 sont converties en points et multipliées par 1.5
- ▶ le nombre total de points est obtenu par l'addition des points des disciplines de niveau 1 et 2
- ▶ pour l'accès en maturité gymnasiale, la moyenne de l'option académique (OPT AC) est convertie en points et additionnée au nombre total de points des disciplines de niveau 1 et 2

EXEMPLE DE CALCUL

DISCIPLINE	NIVEAU	MOYENNE <i>arrondie au demi-point</i>	MULTIPLIÉ	TOTAL POINTS
FRA	1	4.5 (4.50)	x 1.0	4.5
MAT	2	4.5 (4.35)	x 1.5	+ 6.75
ALL	2	5.0 (5.24)	x 1.5	+ 7.5
ANG	1	4.0 (4.20)	x 1.0	+ 4.0
SCN	2	6.0 (5.75)	x 1.5	+ 9.0
				31.75
Si OPT AC	—	5.0	x 1.0	+ 5.0
				36.75

CONDITIONS DE PROMOTION EN FIN DE 11^E ANNÉE

La promotion est l'une des conditions d'accès aux formations postobligatoires.

Elle certifie l'atteinte des objectifs fondamentaux du cycle 3.

Pour être promu-e, l'élève doit remplir toutes les conditions de l'article 38 du Règlement du cycle 3 de la scolarité obligatoire.

EN RÉSUMÉ

▶ Nombre de moyennes insuffisantes sur l'ensemble des disciplines à niveaux (1 et 2)	≤ 2
▶ Double insuffisance FRA et MAT, quel que soit le niveau	NON
▶ Moyenne des disciplines communes, arrondie au dixième de point, sans les disciplines à niveaux	≥ 4

SUR L'ENSEMBLE DES DISCIPLINES (Y COMPRIS À NIVEAUX):

▶ Nombre de moyennes inférieures à 3	0
▶ Nombre de moyennes insuffisantes	≤ 3
▶ Nombre de moyennes égales à 3	≤ 1

CONDITIONS D'ACCÈS

AUX FORMATIONS POSTOBLIGATOIRES EN 2021

L'élève doit remplir les conditions ci-dessous à la fin du 1^{er} semestre **pour s'inscrire ET** à la fin de la 11^e année **pour être admis-e**. Il ou elle doit en outre **être promu-e** en fin de 11^e (voir page 3).

FORMATION VISÉE	L'ÉLÈVE DOIT :
▶ CFC en école	▶ REMPLIR LES CONDITIONS CI-DESSOUS AU SEMESTRE ET EN FIN DE 11^E ANNÉE ▶ ÊTRE PROMU-E EN FIN DE 11^E ▶ Obtenir au moins 16 points calculés à partir de ces 4 disciplines : FRA, MAT, ALL et SCN
▶ Certificat de culture générale et maturité spécialisée	
▶ Maturité professionnelle en 3 ou 4 ans intégrée au CFC en dual	▶ Suivre l' anglais en 11 ^e ▶ Obtenir au moins 26 points calculés à partir de ces 5 disciplines : FRA, MAT, ALL, ANG et SCN
▶ Maturité professionnelle en 4 ans intégrée au CFC en école	
▶ Maturité professionnelle en 3 ans intégrée au CFC en école	▶ Suivre l' anglais en 11 ^e ▶ Suivre au moins 3 disciplines en niveau 2 en 11 ^e ▶ Obtenir au moins 29 points calculés à partir de ces 5 disciplines : FRA, MAT, ALL, ANG et SCN
▶ Maturité gymnasiale	▶ Suivre l' anglais en 11 ^e ▶ Suivre une option académique en 11 ^e ▶ Suivre au moins 3 disciplines en niveau 2 en 11 ^e ▶ Obtenir au moins 34 points calculés à partir de ces 6 disciplines : FRA, MAT, ALL, ANG, SCN et option académique
▶ CIFOM-EAA École d'arts appliqués	La réussite du concours d'entrée est l'unique critère d'admission

Remarques

Un concours d'entrée ou une sélection sur critères peut être organisé pour les formations au nombre limité de places. Le concours pour l'entrée en CFC à l'école technique est également ouvert aux élèves issu-e-s de classes terminales.

RÉSUMÉ DES CONDITIONS D'ACCÈS POUR L'ENTRÉE AU POSTOBLIGATOIRE EN AOÛT 2021

- ▶ L'élève doit être promu-e en fin de 11^e année
- ▶ En 11^e, les conditions d'accès doivent être remplies à la fin du 1^{er} semestre pour s'inscrire ET en fin d'année pour être admis-e.

FORMATION VISÉE ▼	Minimum de niveaux 2	Minimum de points si niveau 2 : x 1.5	Sur	Disciplines
CFC plein temps 3 ou 4 ans	–	16 points	4 disciplines	FRA MAT ALL SCN
Maturité spécialisée 3+1 ans	–	26 points	5 disciplines	FRA MAT ALL ANG SCN
Maturité pro dual 3 ou 4 ans				
Maturité pro 4 ans				
Maturité pro 3 ans	3 niveaux 2	29 points	5 disciplines	FRA MAT ALL ANG SCN
Maturité gymnasiale 3 ans	3 niveaux 2	34 points	6 disciplines	FRA MAT ALL ANG SCN OPT AC*

* Option académique non multipliée

CFC dual 3 ou 4 ans AFP dual 2 ans	<p>L'accès dépend uniquement des conditions définies par l'employeur. L'élève doit donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Trouver une entreprise formatrice ▶ Signer un contrat d'apprentissage
---	--

CONDITIONS D'ACCÈS AU PRÉAPPRENTISSAGE

Cette mesure préparatoire s'adresse aux élèves qui, **malgré des recherches soutenues, n'ont pas trouvé de place d'apprentissage à la sortie de l'école obligatoire et qui ne remplissent pas les conditions d'accès à une formation à plein temps de niveau maturité (professionnelle, spécialisée ou gymnasiale).**

Le but de l'année de préapprentissage est de permettre aux élèves de réaliser un projet de formation professionnelle, menant à terme vers un CFC ou une AFP. A côté des cours théoriques, les élèves participent aux ateliers de l'école et effectuent des stages d'insertion professionnelle de longue durée en immersion dans le monde du travail.

Deux types de préapprentissage peuvent être suivis :

ORIENTATION

Cette voie s'adresse à l'élève qui n'a pas trouvé de place d'apprentissage à l'issue de sa scolarité obligatoire.

Conditions d'accès :

- ▶ Avoir pour **projet de se former** par apprentissage AFP ou CFC
- ▶ Être âgé-e de **moins de 18 ans**
- ▶ **Remplir les conditions de promotion** de 11^e année
- ▶ Ne pas remplir les conditions pour une admission dans une formation à plein temps de niveau maturité (professionnelle, spécialisée et gymnasiale)
- ▶ Présenter un **dossier de candidature**

INTÉGRATION

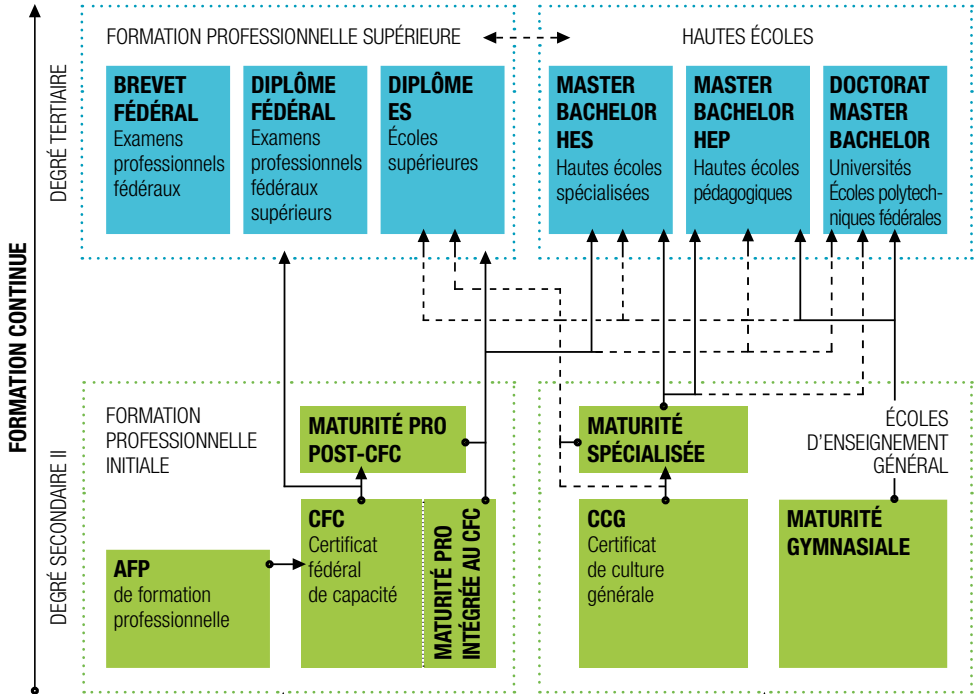
Cette voie s'adresse à l'élève qui n'a pas trouvé de place d'apprentissage et qui a besoin de consolider des connaissances scolaires.

Conditions d'accès :

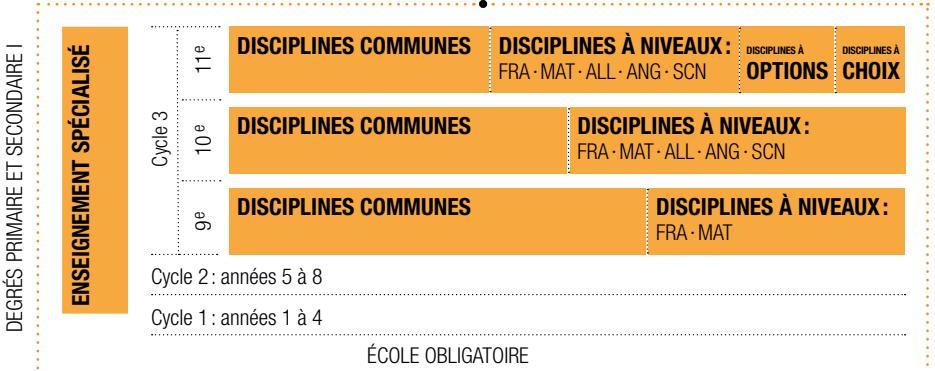
- ▶ Avoir **terminé l'école obligatoire** et **être issu-e tout ou partiellement de classes terminales**
- ▶ Avoir pour **projet de se former** par apprentissage AFP ou CFC
- ▶ Être âgé-e de **moins de 18 ans**
- ▶ Ne pas pouvoir bénéficier d'une prise en charge de l'assurance-invalidité
- ▶ Présenter un **dossier de candidature**

SYSTÈME DE FORMATION DANS LE CANTON DE NEUCHÂTEL

- > Accès direct
- - -> Passerelle



CONDITIONS D'ACCÈS AUX FORMATIONS POSTOBLIGATOIRES
www.ne.ch/conditions-postobligatoire



RENSEIGNEMENTS



- ▶ Conditions d'accès
- ▶ Comment calculer le nombre total de points en 11^e

www.ne.ch/conditions-postobligatoire

Service des formations postobligatoires
et de l'orientation

Espace 1

Case postale

CH – 2301 La Chaux-de-Fonds

T +41 32 889 69 40

sfpo@ne.ch

- ▶ Cycle 3
- ▶ Conditions de promotion de 11^e année
- ▶ Options académiques et professionnelles en 11^e

www.rpn.ch/parentsC3

Service de l'enseignement obligatoire

Rue de l'Ecluse 67

CH – 2001 Neuchâtel

T +41 32 889 69 20

Service.EnseignementObligatoire@ne.ch

- ▶ Formations et métiers
- ▶ Parcours pour réaliser un projet professionnel

www.ne.ch/ocosp

Bureaux d'orientation scolaire et professionnelle des centres scolaires
ou

Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle

- ▶ La Chaux-de-Fonds

Rue du Parc 53

T +41 32 889 69 63

OCOSP.secretariatCDF@ne.ch

- ▶ Neuchâtel

Place des Halles 8

T +41 32 889 69 61

OCOSP.secretariatNE@ne.ch

INFOS